CABINET OFFICE

2004-2005
Accessibility Plan

Ontario

105-01624/

Table of Contents

Introduction 1

Report on Achievements of 2003-2004 Planning Commitments 2

Commitments and Strategies for 2004-2005 6

For more information 10

Introduction

In December 2001, the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA) was passed into law. Its purpose is to improve opportunities for people with disabilities and to provide for their involvement in the identification, removal and prevention of barriers to their full participation in the life of the province.

One of the requirements under the ODA is that Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities and public transportation organizations develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. The plans must be made available to the public.

This document is the second annual accessibility plan developed by Cabinet Office. It highlights achievements of the 2003-04 plan and outlines commitments for 2004-05 so that no new barriers are created and existing ones are removed over time.

Ministries across government are increasing awareness of accessibility and integrating accessibility into daily business practices in a number of areas, including staff training, public information, facilities, and program and service delivery processes.

Cabinet Office intends to build on its achievements by implementing initiatives that support the government's efforts and commitment to continue to make Ontario an inclusive and accessible province, where people of all abilities have a chance to fully participate and achieve their potential.

Report on Achievements of 2003-2004 Planning Commitments

Cabinet Office supports the Premier, Cabinet, and its committees in the management and implementation of the government's priorities. The primary role of Cabinet Office is to facilitate government decision-making and to ensure that other ministries and central agencies work within the government's priorities and timelines.

Unlike other ministries, Cabinet Office does not directly administer legislation or regulations or provide the kinds of programs and services that would generally be considered for review under the Ontarians with Disabilities Act, 2001. As a result, Cabinet Office accessibility planning focuses on two main areas: the needs of employees or potential employees of Cabinet Office and other individuals who require access to Cabinet Office facilities, and the provision of communications advice and services which result in the production of documents for public dissemination.

This section provides a status report on achievement of 2003-04 planning commitments.

Commitment: The Cabinet Office accessibility planning group will identify barriers through the accessibility plan's implementation process, will monitor implementation of this plan throughout the coming year, and will provide quarterly reports to the chief administrative officer and to senior management and updates to staff.

Status: Complete and Ongoing

The group met in each of the first three quarters of the 2003-04 fiscal year to (a) finalize the accessibility plan for 2003-04 and (b) review the status of implementation of the 2003-04 commitments, taking action as appropriate to facilitate achievement of commitments. Also, following fiscal year-end, the group met to finalize the report on 2003-04 achievements. Status reports were provided to the chief administrative officer.

Commitment: We will continue to consult with the Accessibility Directorate on implementation of Cabinet Office's accessibility plan, and on the preparation of the 2004-2005 plan, as required under section 10 of the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA).

Status: Complete and Ongoing

Cabinet Office continues to consult with the directorate, seeking guidance and advice on accessibility planning. Cabinet Office also utilizes the directorate's website as a source of information on policy, guidelines and best practices.

Commitment: Cabinet Office will continue to work with Publications Ontario to meet the requirements of the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA) in the dissemination of its publications. Staff involved in responding to requests for publications in accessible formats will be provided with guidance on the procedures for doing so.

Status: Complete and Ongoing

The Throne Speech is one of the government's most important policy documents. It outlines the government's overall agenda for the session it inaugurates. A copy of the document is provided to the Canadian National Institute for the Blind (CNIB) on the day the speech is delivered, so that it can be made accessible to individuals with visual impairment.

The Throne Speech is also made available as a video and audio file with transcript on the Premier's website, well suited for people with low vision and for people using assistive technology. Cabinet Office works with Publications Ontario to meet the requirements of the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA) in disseminating Throne Speeches.

Other than the Throne Speech, in 2003-04, Cabinet Office did not produce any other publications aimed at the public. In the future, if Cabinet Office produces publications aimed at the public, we are committed to working with Publications Ontario to ensure all the requirements of the ODA are met.

All requests for Cabinet Office publications in alternate formats go to Publications Ontario.

Commitment: Cabinet Office will ensure that the staff responsible for operating TTY equipment are adequately trained.

Status: Completed for 2003-04 and ongoing as and when new staff are hired.

Cabinet Office has two TTY machines – one in central reception and one in public enquiries. The reception and enquiries staff and backup staff (six) were trained to use the TTY in July 2003.

Commitment: Cabinet Office will commit to a review of its recruitment process to ensure that accessibility is an integral part at all points in that process.

Status: Review completed

The review concluded that Cabinet Office recruitment activities incorporate the mandatory accessibility requirements at each stage of the process, and reflect the Ontario Public Service standards of fairness, objectivity, reasonableness, and transparency.

Research on accessibility requirements/guidelines showed that information on accessibility in the recruitment process is spread over a number of documents that typically deal with all aspects of accessibility. The review pointed to the need for an information package that would capture the accessibility material relevant to the recruitment process in one document, as a quick reference for Cabinet Office managers. One of the 2004-05 commitments will address this identified need.

Commitment: Cabinet Office, in collaboration with other tenants in the Whitney Block users' committee, will develop a process to jointly review and prioritize the removal of barriers with the Ontario Realty Corporation (ORC), the building's owner.

Status: In progress

Action and Timeframe: Following the release of the guidelines in 2004-05, the Whitney Block users' committee will work with ORC in implementing the new guidelines/standards on new alterations projects, where applicable.

Rationale: ORC is currently in the process of developing enhanced barrier-free guidelines to replace existing guidelines.

Commitment: Cabinet Office will develop plans to assist with the evacuation of staff and visitors with disabilities, and to ensure that the plans are reflected in the emergency procedures handbook distributed to all staff.

Status: *Emergency and Evacuation Procedures Handbook* for staff of the Whitney Block (which includes Cabinet Office) completed. The handbook

includes procedures for assisting people with disabilities in emergency and evacuation situations.

Commitment: As the Premier's website continues to grow and develop, Cabinet Office will ensure that accessibility for people with disabilities continues to be addressed during development and through ongoing testing. Cabinet Office will continue to research new and innovative ways to create accessible print, audio and visual content for distribution on Internet websites.

Status: Complete and Ongoing

With a change in government in the fall of 2003, a new Premier's website was created and development is ongoing. The website currently meets accessibility requirements and accessibility will continue to be built into further development.

Among its features, the Premier's website includes:

- Video, audio and a complete transcript of the 2003 Throne Speech, well suited for people with low vision, for people using assistive technology as well as those using screen-reading technologies
- Design and functionality that meets many of the checkpoints of the W3C web content accessibility guidelines
- Easy-to-read double-spaced lines and simple fonts and pictures for easy and intuitive understanding of all pages
- Printer-friendly pages to assist in the saving and copying of online documents
- Descriptive coding tags for more detailed information for users who are blind or who have visual impairments or low vision
- Small and fast-loading pages for those using older or rural Internet connections
- Coding to allow the new site to work correctly with old web browsers and outdated technology.

The Premier's kid zone website was similarly maintained to meet many of the above checkpoints and includes the same features where applicable.

Cabinet Office continues to undertake research on web accessibility, participating on intergovernmental working groups and committees that meet regularly to discuss issues, best practices and new ideas.

Commitment: The centre for leadership OPS intranet websites will be redeveloped and positioned to support continuous improvement in accessibility.

Status: Management Board Secretariat will report on status.

Action and Timeframe: Reporting of 2003-04 achievements will be included in the Management Board Secretariat 2004-05 accessibility plan.

Rationale: Due to organizational changes, accessibility planning for the centre for leadership and human resource management (formerly centre for leadership) will be included in Management Board Secretariat's accessibility planning.

Commitment: Cabinet Office will comply with Management Board Secretariat's procurement directives and monitor implementation.

Status: Complete and ongoing

Cabinet Office procurement in 2003-04 was in compliance with Management Board Secretariat directives.

One of the actions Cabinet Office took in 2003-04 in support of accessibility was to contact organizations representing people who are deaf, deafened, or hard-of-hearing and people who are blind or have a visual impairment to find vendors who carry software and possibly other products for people with these types of disabilities. The Canadian National Institute for the Blind (CNIB) provided a package, which has been incorporated into Cabinet Office's vendor catalogue library.

Commitments and Strategies for 2004-2005

Cabinet Office is committed to three important areas for action in 2004-05:

- Promoting awareness among Cabinet Office employees regarding accessibility for people with disabilities
- Further identification of barriers to accessibility
- Initiatives to improve accessibility.

Legislative Requirements

Cabinet Office will undertake the following initiatives in support of the legislative requirements under the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA):

Commitment: Cabinet Office will implement the new ORC barrier-free guidelines, as applicable.

Action: Following the release of the ORC-enhanced barrier-free guidelines, the Whitney Block users' committee will work with ORC in implementing the new guidelines/standards on new projects, as applicable.

Timeframe: 2004-05 and ongoing

Commitment: To provide accessibility for staff with disabilities, Cabinet Office will implement the *Guidelines for Procurement of Accessible Goods and Services under the ODA*.

Action: As a first step, Cabinet Office will assess what support staff with responsibility for procurement need, for example, training or information session(s) on the implementation of the guidelines, and respond to the identified needs, as appropriate.

Timeframe: 2004-05

Commitment: Cabinet Office will continue to comply with the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA) requirements regarding the availability of Cabinet Office publications in alternate format versions.

Action: Cabinet Office will continue to work with Publications Ontario in responding to requests for publications in accessible formats.

Timeframe: Fiscal Year 2004-05

Commitment: All new managers and supervisors will complete online training on accessibility needs of employees with disabilities.

Action: Cabinet Office will monitor compliance on a quarterly basis and follow up with the appropriate managers to ensure that training is completed.

Timeframe: Fiscal year 2004-05 and ongoing

Services

Commitment: Continue to build accessibility into the further development of the Premier's website.

Action: Cabinet Office will continue to undertake research on web accessibility, participating on intergovernmental working groups and committees that meet regularly to discuss issues, best practices and new ideas.

Timeframe: Ongoing

Practices

Commitment: Ensure accessibility at all stages of the recruitment process.

Action: As follow-up to the 2003-04 Cabinet Office review of accessibility at all stages of the recruitment process, complete the development of an information package about accessibility at all stages of the recruitment process and distribute to managers.

Timeframe: Fiscal year 2004-05

Commitment: Promote awareness among Cabinet Office staff regarding accessibility for people with disabilities.

Action: In consultation with the accessibility directorate office, arrange information session(s) on accessibility for Cabinet Office staff.

Timeframe: Fiscal year 2004-05

Commitment: Inform new employees of Cabinet Office about employment-related accessibility for people with disabilities under the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA).

Action: Include information on accessibility under the ODA as part of Cabinet Office's staff orientation material.

Timeframe: Ongoing, beginning in 2004-05 fiscal year

Commitment: The Cabinet Office accessibility planning group, working with Whitney Block users' committee, will continue to identify barriers through the accessibility plan's implementation process. The planning group will monitor and report to senior management in-year on implementation of this plan.

Action: The accessibility planning group will meet regularly to monitor the implementation of the plan and to plan further improvements.

Timeframe: Ongoing

For more information

Questions or comments about this plan are always welcome.

Please contact:

Office of the Chief Administrative Officer
Room 3540, Whitney Block
99 Wellesley Street West
Toronto, Ontario M7A 1A1

Telephone: 416 325-1941

TTY number: 416 325-7702

E-mail: odapublicinquiries@cab.gov.on.ca

Visit the Ministry of Citizenship and Immigration's Accessibility Ontario web portal at: http://www.gov.on.ca/citizenship/accessibility/indexf.html. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

To order a free copy of this plan in an alternate format, please contact:

Publications Ontario
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: 416-326-5300
Out of town customers, except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free: 1-800-268-8758
TTY Service: 1-800-268-7095

Queen's Printer for Ontario

ISSN 1708-4911 online version

Ce document est disponible en français.

BUREAU DU CONSEIL DES MINISTRES

Plan d'accessibilité
2004-2005

Ontario

Table des matières

Introduction 1

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004 2

Engagements et stratégies pour 2004-2005 7

Renseignements 11

Introduction

En décembre 2001, la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour détecter, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Le présent document est le deuxième plan d'accessibilité annuel élaboré par le Bureau du Conseil des ministres. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2003-2004, et décrit les engagements pris pour 2004-2005 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Tous les ministères s'emploient à accroître la sensibilisation à l'amélioration de l'accessibilité et intègrent cette question aux pratiques opérationnelles quotidiennes dans plusieurs secteurs, y compris la formation du personnel, l'information du public, les installations et les processus de prestation des programmes et des services.

Le Bureau du Conseil des ministres a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004

Le Bureau du Conseil des ministres appuie le Premier ministre, le Conseil des ministres et ses comités, et participe à ce titre à la mise en oeuvre des priorités gouvernementales. Le rôle principal du Bureau du Conseil des ministres est de faciliter les prises de décision au sein du gouvernement et de veiller à ce que les autres ministères et les organismes centraux respectent les priorités et le calendrier du gouvernement.

Contrairement aux autres ministères, le Bureau du Conseil des ministres n'est pas directement chargé de l'exécution de lois ou de règlements, et ne fournit pas le type de programmes ou de services qui nécessitent d'être revus en fonction de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Par conséquent, la planification de l'accessibilité du Bureau du Conseil des ministres est axée sur deux domaines majeurs : les besoins du personnel ou des postulants à un emploi et de toute personne qui a besoin d'avoir accès aux locaux du Bureau du Conseil des ministres; et la fourniture de conseils et de services de communication qui se traduisent par la publication de documents diffusés au public.

La section suivante décrit les réalisations relatives aux engagements énoncés dans le plan de 2003-2004.

Engagement : Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité du Bureau du Conseil des ministres repérera les obstacles à l'accessibilité dans le cadre du processus de mise en oeuvre du plan d'accessibilité. Il suivra la progression du plan tout au long de l'année et présentera des rapports trimestriels au directeur général et à la haute direction ainsi que des mises à jour au personnel.

État d'avancement : engagement réalisé en 2003-2004, et permanent.

Le Groupe de travail s'est réuni durant chacun des trois premiers trimestres de l'année fiscale 2003-2004, d'une part pour finaliser le plan d'accessibilité 2003-2004 et, d'autre part, pour faire le point sur la réalisation des engagements pris pour 2003-2004. Après la fin de l'exercice, le Groupe s'est également réuni pour finaliser le rapport sur les réalisations de 2003-2004. Des rapports ont été fournis au directeur général.

Engagement : Nous continuerons à consulter la Direction générale de l'accessibilité sur la mise en oeuvre de notre plan d'accessibilité et sur l'élaboration du plan de 2004-2005, conformément à l'article 10 de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*.

État d'avancement : engagement réalisé en 2003-2004, et permanent.

Le Bureau du Conseil des ministres continue à consulter la Direction générale de l'accessibilité pour recueillir ses conseils sur la planification en ce domaine. Nous consultons également le site Web de la Direction générale de l'accessibilité pour obtenir des renseignements sur la politique, les lignes directrices et les meilleures pratiques.

Engagement : Le Bureau du Conseil des ministres continuera à collaborer avec Publications Ontario pour se conformer aux exigences de la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* en matière de diffusion des publications. Le personnel chargé de répondre aux demandes de publications sur support de substitution recevra des conseils sur les procédures à suivre.

État d'avancement : engagement réalisé en 2003-2004, et permanent.

Le discours du Trône constitue l'un des plus importants énoncés de politiques du gouvernement. Il expose le programme général du gouvernement pour la session qu'il inaugure. Un exemplaire du discours est remis à l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) le jour où le discours est prononcé pour qu'il puisse être rendu accessible aux personnes ayant un handicap visuel.

Le discours du Trône est également diffusé sur le site Web du premier ministre sous forme de fichiers audio et vidéo avec transcription textuelle, qui conviennent aux personnes qui ont une mauvaise vue et aux personnes qui utilisent une technologie d'aide. Le Bureau du Conseil des ministres collabore avec Publications Ontario pour respecter les exigences de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* relatives à la diffusion des discours du Trône.

À l'exception du discours du Trône, le Bureau du Conseil des ministres n'a pas diffusé de publications destinées au public en 2003-2004. À l'avenir, le Bureau consultera Publications Ontario pour tout document destiné au public afin de s'assurer que les obligations de la LPHO sont respectées.

Toutes les demandes de publications du Bureau du Conseil des ministres sur support de substitution sont transmises à Publications Ontario.

Engagement : Le Bureau du Conseil des ministres veillera à ce que le personnel chargé du fonctionnement des appareils ATS reçoive la formation requise.

État d'avancement : engagement tenu pour 2003-2004. Activité à réitérer à l'arrivée de tout nouvel employé.

Le Bureau du Conseil des ministres possède deux appareils ATS – l'un situé à l'accueil central, l'autre au bureau des renseignements au public. Le personnel de l'accueil et des renseignements au public ainsi que le personnel d'appoint (six personnes) ont reçu la formation requise en juillet 2003.

Engagement : Le Bureau du Conseil des ministres s'engagera à examiner son processus de recrutement pour veiller à ce que l'accessibilité soit prise en compte à chaque étape.

État d'avancement : engagement réalisé.

L'examen a permis de conclure que les activités de recrutement du Bureau du Conseil des ministres prennent en compte les exigences relatives à l'accessibilité à chaque étape du processus, et qu'elles reflètent les normes du service public de l'Ontario en matière d'équité, d'objectivité, de cohérence et de transparence.

La recherche effectuée sur les besoins et les lignes directrices en matière d'accessibilité ont montré que l'information sur l'accessibilité relative au processus de recrutement est répartie sur plusieurs documents qui abordent l'ensemble de la question de l'accessibilité. L'examen a mis au jour la nécessité de produire un dossier d'information unique pour regrouper tout le matériel sur l'accessibilité qui se rapporte au processus de recrutement, et qui pourra servir d'outil de référence rapide aux chefs du Bureau du Conseil des ministres. L'un des engagements pour 2004-2005 est de répondre à ce besoin.

Engagement : Le Bureau du Conseil des ministres, en collaboration avec d'autres locataires faisant partie du comité des utilisateurs de l'édifice Whitney, élaborera un processus pour revoir conjointement et sérier les obstacles à éliminer avec le propriétaire de l'édifice, la Société immobilière de l'Ontario (SIO).

État d'avancement : engagement en cours de réalisation.

Mesure et calendrier : Après la publication des lignes directrices, en 2004-2005, le comité des utilisateurs de l'édifice Whitney collaborera avec la SIO pour mettre en oeuvre les nouvelles lignes directrices et les normes qui s'appliquent, le cas échéant, aux nouveaux projets de rénovation.

Motif : La SIO élabore actuellement de nouvelles lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle, qui remplaceront les lignes directrices existantes.

Engagement : Le Bureau du Conseil des ministres élaborera des plans en vue de faciliter l'évacuation des employés et des visiteurs handicapés, et veillera à ce que ces plans figurent dans le guide sur les procédures d'urgence qui est distribué au personnel.

État d'avancement : La réalisation du guide sur les procédures d'urgence et d'évacuation destiné au personnel de l'édifice Whitney est achevée. Le guide inclut les procédures à suivre pour venir en aide aux personnes handicapées dans les situations d'urgence et d'évacuation.

Engagement : À mesure que le site Web du premier ministre continue à prendre de l'ampleur, le Bureau du Conseil des ministres veillera à ce que l'accessibilité des personnes handicapées soit toujours prise en compte durant l'amélioration du site et sa mise à l'essai permanente. Le Bureau du Conseil des ministres continuera à chercher des moyens nouveaux et novateurs de créer des imprimés et du contenu audiovisuel accessibles pour une diffusion sur les sites Internet.

État d'avancement : engagement réalisé en 2003-2004, et permanent.

À la suite du changement de gouvernement à l'automne de 2003, un nouveau site du premier ministre a été créé et reste en permanence en cours d'amélioration. Le site Web est aujourd'hui conforme aux exigences relatives à l'accessibilité, et tout futur développement du site tiendra compte de ces impératifs.

Le site Web du premier ministre comporte notamment :

- des versions audio et vidéo ainsi qu'une transcription intégrale du discours du Trône de 2003, qui conviennent aux personnes ayant une mauvaise vue et aux personnes utilisant une technologie d'aide ou de lecture d'écran;
- une conception et des fonctions conformes à un bon nombre de points de contrôle des lignes directrices sur l'accessibilité aux contenus Web du W3C;

- un espacement à double interligne facile à lire, et des polices et des photos simples qui permettent une compréhension intuitive facile de toutes les pages;
- des pages aisément imprimables pour faciliter la sauvegarde et l'impression des documents en ligne;
- des codes descriptifs qui offrent une information plus détaillée aux utilisateurs aveugles ou à ceux qui ont un handicap visuel ou une mauvaise vue;
- des pages de petite taille rapidement téléchargeables à l'intention des utilisateurs qui utilisent des connections à Internet rurales ou moins récentes;
- un codage qui permet au nouveau site de fonctionner correctement avec de vieux navigateurs et une technologie désuète.

Le site Web Le coin des jeunes du premier ministre a également été mis à niveau pour qu'il soit conforme à bon nombre des points de contrôle susmentionnés et offre les mêmes caractéristiques, chaque fois que possible.

Le Bureau du Conseil des ministres continue à mener des recherches sur l'accessibilité des sites Web, et participe à cet effet à des groupes de travail et à des comités interministériels qui se réunissent régulièrement pour examiner les questions en cours et échanger les meilleures pratiques et des idées nouvelles.

Engagement : Les sites Intranet du Centre pour le développement du leadership de la FPO seront remaniés de manière à ce qu'on puisse en améliorer l'accessibilité de façon continue.

État d'avancement : Le Secrétariat du Conseil de gestion rendra compte de l'état d'avancement de cet engagement.

Mesure et calendrier : Le plan d'accessibilité 2004-2005 du Secrétariat du Conseil de gestion rendra compte des réalisations en ce domaine.

Motif : En raison de changements de nature organisationnelle, la planification de l'accessibilité du Centre de développement du leadership de la FPO (l'ancien centre du leadership) sera intégrée à la planification de l'accessibilité du Secrétariat du Conseil de gestion.

Engagement : Le Bureau du Conseil des ministres se conformera aux directives sur les achats du Secrétariat du Conseil de gestion et en surveillera la mise en oeuvre.

État d'avancement : engagement réalisé en 2003-2004, et permanent.

La procédure suivie pour les achats réalisés en 2003-2004 par le Bureau du Conseil des ministres a été conforme aux directives du Secrétariat du Conseil de gestion.

L'une des mesures prises en 2003-2004 par le Bureau du Conseil des ministres en vue d'améliorer l'accessibilité a été de communiquer avec des organismes qui représentent des personnes aveugles ou qui ont un handicap visuel en vue de trouver des fournisseurs de logiciels ou d'autres produits conçus pour ces personnes. L'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) a fourni une trousse qui a été ajoutée au catalogue des fournisseurs de la bibliothèque du Bureau du Conseil des ministres.

Engagements et stratégies pour 2004-2005

Le Bureau du Conseil des ministres s'engage à prendre des mesures en 2004-2005 dans trois principaux domaines :

- Renforcer la sensibilisation du personnel du Bureau du Conseil des ministres à l'égard de l'accessibilité des personnes handicapées.
- Poursuivre le repérage des obstacles à l'accessibilité.
- Mettre en place des initiatives en vue d'améliorer l'accessibilité.

Exigences de la *Loi*

Pour appuyer les exigences de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*, le Bureau du Conseil des ministres lancera les initiatives suivantes.

Engagement : Le Bureau du Conseil des ministres mettra en oeuvre les nouvelles lignes directrices de la SIO, le cas échéant.

Mesure à prendre : Après la publication des lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle, en 2004-2005, le comité des utilisateurs de l'édifice Whitney collaborera avec la SIO pour mettre en oeuvre les nouvelles lignes directrices et les normes qui s'appliquent aux nouveaux projets de rénovation.

Calendrier : engagement permanent à partir de 2004-2005.

Engagement : Pour répondre aux besoins du personnel qui a un handicap, le Bureau du Conseil des ministres mettra en oeuvre les lignes directrices sur l'approvisionnement de biens et de services accessibles de la LPHO.

Mesure à prendre : La première étape consistera à évaluer les besoins du personnel de soutien qui a des responsabilités en matière d'achat, par exemple les besoins de formation ou de séances d'information sur la mise en oeuvre des lignes directrices, et à prendre des mesures, le cas échéant, pour répondre à ces besoins.

Calendrier : 2004-2005.

Engagement : Le Bureau du Conseil des ministres continuera à respecter les obligations de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* en veillant à la disponibilité de ses publications du Bureau sur des supports de substitution.

Mesure à prendre : Le Bureau du Conseil des ministres continuera à collaborer avec Publications Ontario pour répondre aux demandes de publications sur support de substitution.

Calendrier : année fiscale 2004-2005.

Engagement : Tous les nouveaux chefs et superviseurs suivront une formation en ligne sur les besoins d'accessibilité du personnel handicapé.

Mesure à prendre : Tous les trimestres, le Bureau du Conseil des ministres vérifiera le respect de cet engagement, et s'assurera auprès des responsables que la formation est bien suivie.

Calendrier : engagement permanent à partir de l'année fiscale 2004-2005.

Services

Engagement : Toute modification ou amélioration apportée au site du premier ministre tiendra compte des besoins d'accessibilité des personnes handicapées.

Mesure à prendre : Le Bureau du Conseil des ministres continuera à mener des recherches sur l'accessibilité des sites Web, et participera à cet effet à des groupes de travail et à des comités interministériels qui se réuniront régulièrement pour examiner les questions en cours et échanger les meilleures pratiques et des idées nouvelles.

Calendrier : engagement permanent.

Pratiques

Engagement : Prendre en compte l'accessibilité à chaque étape du processus de recrutement.

Mesure à prendre : En réponse aux conclusions de l'examen du processus de recrutement réalisé en 2003-2004, le Bureau du Conseil des ministres élaborera un dossier d'information sur les questions d'accessibilité relatives à chaque étape du processus de recrutement et le distribuera aux chefs.

Calendrier : année fiscale 2004-2005.

Engagement : Renforcer la sensibilisation du personnel du Bureau du Conseil des ministres à l'égard de l'accessibilité des personnes handicapées.

Mesure à prendre : En collaboration avec la Direction générale de l'accessibilité, le Bureau du Conseil des ministres organisera pour le personnel des réunions d'information sur l'accessibilité.

Calendrier : année fiscale 2004-2005.

Engagement : Informer les nouveaux employés du Bureau du Conseil des ministres des dispositions de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* sur l'accessibilité des personnes handicapées en matière d'emplois.

Mesure à prendre : Ajouter une information sur les dispositions de la LPHO au matériel d'orientation destiné au personnel du Bureau du Conseil des ministres.

Calendrier : engagement permanent à partir de l'année fiscale 2004-2005.

Engagement : Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité du Bureau du Conseil des ministres, en collaboration avec le comité des utilisateurs de l'édifice Whitney, continuera à repérer les obstacles à l'accessibilité dans le cadre du processus de mise en oeuvre du plan d'accessibilité. Le Groupe suivra la progression du plan et en rendra compte à la haute direction au cours de l'exercice.

Mesure à prendre : Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité se réunira régulièrement pour suivre la mise en oeuvre du plan et planifier de futures améliorations.

Calendrier : engagement permanent.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du Bureau du Conseil des ministres sont toujours les bienvenus. Veuillez communiquer avec le bureau du directeur général :

Bureau du directeur général
Bureau 3540, édifice Whitney
99, rue Wellesley Ouest
Toronto, Ontario M7A 1A1

Renseignements généraux : 416 325-1941

Numéros ATS : 416 325-7702

Courriel : odapublicinquiries@cab.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, à : http://www.gov.on.ca/citizenship/accessibility/indexf.html. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-4938

This document is available in English.